

MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE

Phase interacadémique : rentrée 2026

CALENDRIER

Du 4 au 26 novembre 2025	➤ Accueil téléphonique des candidats à une mutation au : 01 55 55 44 45 du 4 novembre au 26 novembre 2025 04 72 80 64 80 à partir du 27 novembre 2025
5 novembre 2025 midi	➤ Début de la saisie des demandes de mutation via I-Prof (www.education.gouv.fr/iprof-siam) ➤ Publication des postes spécifiques nationaux (SPENAT) et des postes à profil (PoP)
12 novembre	➤ Réunion d'information « les grandes lignes du mouvement interacadémique » à partir de 17h30 en visioconférence
26 novembre 2025 midi	➤ Fin de saisie des demandes de mutation (fermeture de SIAM)
A partir du 27 novembre 2025	➤ Téléchargement des confirmations individuelles de demande de mutation dans l'application SIAM (inter/SPEN/POP)
28 novembre 2025	➤ Remontée à l'administration centrale des candidatures aux postes SPENAT et POP. Aucune candidature sera prise en compte en dehors de SIAM.
5 décembre 2025	➤ Date limite de dépôt sur le site dédié « Colibris » – des confirmations de demande de mutation, accompagnées des pièces justificatives – des demandes formulées au titre du handicap – des dossiers de candidature pour le mouvement POP
Du 8 décembre au 7 janvier	➤ Postes spécifiques : saisie des avis par les chefs d'établissements et les corps d'inspection sur I-prof
14 janvier 2026	➤ Postes spécifiques : remontée des avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection à l'administration centrale
16 janvier 2026	➤ Affichage des barèmes sur I-Prof SIAM : www.education.gouv.fr/iprof-siam
Du 17 janvier Au 29 janvier 2026	➤ A compter de l'affichage des barèmes vérifiés et calculés par l'administration toute demande de rectification sera déposée sur le site dédié « Colibris » jusqu'à la veille de la date de fin d'affichage des barèmes.
30 janvier 2026	➤ Fin de l'affichage des barèmes ➤ Remontée des barèmes au ministère
6 février 2026	➤ Date limite de demande tardive de participation, de modification et d'annulation au mouvement (selon les conditions de l'article 3 de l'arrêté ministériel)
11 mars 2026 midi	➤ Résultats – phase interacadémique, mouvements spécifiques nationaux (SPENAT) et postes à profil (PoP)